

**BULLETIN D'INSCRIPTION  
BROCANTE  
SAMEDI 22 AOÛT 2026  
RIBÉRAC 24600**

**Téléphone: 0689299166**

**Nom** .....

**Prénom** .....

**Adresse** .....

**Numéro de téléphone :** ...../...../...../...../

**E-mail** .....

**N° carte professionnelle** .....

**Joindre obligatoirement :**

- Une photocopie ( resto/ verso) de la carte professionnelle . .
- Une photocopie attestation assurance valide et en cours .
- Le chèque de règlement

**Le véhicule de chaque exposant pourra rester sur le stand si l'emplacement réservé le permet.**

**Précisez le type de véhicule** .....

**Tarif pour la réservation : 100 € le module de 21 m<sup>2</sup> (7 m x 3m)**

**Je réserve** .....module = .....

**Règlement par virement bancaire**

**Iban FR76 1005 7191 2900 0211 7220 101**

**Bic : CMCIFRPP titulaire : Azconaga louis**

**Règlement par chèque à l'ordre de Azconaga  
à retourner avant le 10 Aout 2026 à l'adresse suivante :**

**Azconaga**

**14 Rue du chanoine Goumet**

**24390 Hautefort**

**Fait à** ..... **le**.....

**BULLETIN D'INSCRIPTION  
BROCANTE  
SAMEDI 22 AOÛT 2026  
RIBÉRAC 24600**

**Le présent règlement intérieur entraîne l'acceptation par les participants professionnels .**

**Il est interdit de vendre des armes à feu hors catégorie D1 et D2, les animaux de toutes sortes et tous produits illicites.**

**Les transistors ou toute musique d'ambiance ne sont pas autorisés .**

**Pour respecter la réglementation, tous les prix doivent être affichés.**

**L'exposant prend connaissance de ce qui suit et l'accepte :**

**Seuls les professionnels inscrits au registre du commerce ou auto-entrepreneurs peuvent participer à cette manifestation. Aucun particulier ne serait être autorisé à occuper une partie du stand d'un professionnel même à titre gracieux ou amical .**

**Les objets et meubles proposés à la vente doivent faire l'objet d'une inscription dans le registre de police obligatoire ; celui-ci pouvant être réquisitionné à tout moment par les autorités autorisées .**

**L'exposant s'engage à rester jusqu'à la fermeture annoncée qui a été fixée à 17 h 00 .**

**Un départ avant cette heure serait désobligeant pour les visiteurs et les autres exposants .**

**La mise en place se fait de 6 h 00 à 8 h 30. Après ce délai, la place sera considérée comme vacante et si besoin pourra être redistribuée sans qu'aucun remboursement ou dédommagement ou encore attribution d'une nouvelle place ne puisse être réclamée par le retardataire . Bien sur, les imprévus comme une panne ou autre incident seront pris en compte et sur simple information par téléphone du retardataire , sa place sera maintenue jusqu' à 9 h 30.**

**Tout exposant est responsable des dégâts qu'il pourrait éventuellement occasionner sur le site .**

**Suivant les sites et le nombre de participants, les organisateurs pourront être amenés à délimiter les exposants par zone de classement de matériel, ceci dans l'intérêt des exposants et de la clientèle .**

**L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre le soir et à ne laisser aucuns sac poubelles, débris et autres déchets non souhaités au remballage, une déchetterie existant très certainement à proximité du lieu de résidence des exposants, les organisateurs ne sont pas là pour gérer et nettoyer vos déchets !**

**L'organisation se réserve le droit de placage et d'attribution des places, afin d'éviter tout litige entre exposants. Il ne sera délivré aucun emplacement préférenciel . Aucun matériel ne sera fourni ( tables, chaises, parasol etc ..)**

**BULLETIN D'INSCRIPTION  
BROCANTE  
SAMEDI 22 AOÛT 2026  
RIBÉRAC 24600**

**Questionnaire à remplir obligatoirement :**

**Matériel exposé à la vente (cochez les lignes utiles)**

Vaisselle – Linge de maison .....

Meubles – Tableaux .....

Livres – disques – jouets .....

Vélos – Motos (immatriculation photocopies justificatif) .....

Matériel artisanal – art populaire – métiers .....

Objets de vitrine – bibelots .....

Ces questions visent à éviter que deux stands spécialisés se retrouvent en concurrence directe côte à côte.

Chaque exposant est responsable de l'authenticité des objets qu'il vend, les copies n'étant pas souhaitables, elles devront être clairement affichées comme telles et identifiables par un étiquetage précis et clair et visible de prime abord par le public .

Encaissement du chèque de paiement le lendemain de la manifestation .

Annulation possible 7 jours avant la date de la manifestation uniquement pour raisons graves sur présentation d'un justificatif, la pluie ne pouvant être une cause de désistement.

Dans l'éventualité d'une annulation par les organisateurs, les exposants seront prévenus par courrier ou par mail le plus tôt possible et les règlements restitués.

Lu et approuvé  
Signature